

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-436-1933 promulguant dans la colonie la loi du 26 janvier 1933, tendant à l'approbation d'un arrangement commercial franco égyptien conclu au Cuire, par échange de lettres, en date des 19 mars et 17 avril 1930.

n° 11-436-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 mars 1936

Numéro JO
n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro
31 mars 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion, d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et, de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu la loi du 26 janvier 1933, tendant à l'approbation d'un arrangement commercial franco-égyptien conclu au Caire, par échange de lettres, en date des 19 mars et 17 avril 1930. insérée au Journal officiel de la République française du 29 janvier 1933

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 133 du 8 février 1933;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 26 janvier 1933 susvisée, tendant à l'approbation d'un arrangement commercial franco-égyptien conclu au Caire, par échange de lettres, en date des 19 mars et 17 avril 1930. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie;

Chapon-Baissac